

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_5_7

L' an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 21 Juin 2022

Présents : 26

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Décision d'attribution
de subventions aux
associations culturelles**

Pouvoirs :

Monsieur GSEGNER Gérard a donné pouvoir à Madame RAYNARD Christiane
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Georgette DESCHANELS

Suite à l'élaboration du règlement d'aides qui a été approuvé par le Conseil Communautaire et qui permet d'étudier les dossiers de demandes de subventions à partir d'une grille d'évaluation transparente et des critères réfléchis, la commission culture, qui endosse le rôle de commission d'attribution des subventions, s'est réunie pour examiner 3 demandes, sachant que l'enveloppe budgétaire dédiée se monte à 3000 euros.

Il est proposé d'attribuer de nouvelles subventions aux associations suivantes :

La Filature : 800 euros dans le cadre d'une programmation dédiée aux arts de la rue durant le festival Ardèche Meeting aux Vans

Le Plateau Sept : 1200 euros dans le cadre d'une programmation estivale éclectique dans la salle du Plateau Sept à Montselgues

L'EPHAD des Cévennes ardéchoises : 500 euros dans le cadre d'un projet mené avec l'aquarelliste Hilda Roussel

Après avoir écouté l'exposé de la vice-présidente à la culture et confronté différents points de vue, le Conseil communautaire approuve ces propositions à l'unanimité (29 voix « pour » et 2 abstentions -Georgette DESCHANELS, Fabien PELLET-), charge le Président d'en informer les structures concernées et l'autorise à signer les documents afférents à ces attributions.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 2

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220627-D_2022_5_7-DE



Emis le 27/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le